

# LE GUIDE DU CPF

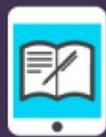
TOUT SAVOIR SUR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION  
ET LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE



moncompte  
activité.gouv.fr



mon  
CompteFormation



Les Guides  
Du Digital



# Sommaire

## CHAPITRE 1

### 1.1 Introduction au CPF

Définition et vocation

### 1.2 Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

### 1.3 Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

### 1.4 Le Compte Personnel Activité (CPA)

Qu'est-ce que le CPA ?

Les fonctionnalités de votre CPA

### 1.5 Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

Les étapes

## CHAPITRE 2

### 2.1 Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

### 2.2 Le CPF, pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?

## CHAPITRE 3

### 3.1 Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous envisager avec le CPF ?

### 3.2 Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?

## CHAPITRE 4

### 4.1 Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coût de formation dans le cadre du CPF ?

Les financements complémentaires au CPF

### 4.2 Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

### 4.3 Etre accompagné dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner par le Conseil en Evolution Professionnelle

## CHAPITRE 5

### 5.1 Une application mobile

L'application mobile dédiée au CPF

### 5.2 Questions / Réponses

Les questions fréquentes à propos du CPF

### 5.3 Lexiques des termes et acronymes

# CHAPITRE 1

## 1.1 Introduction au CPF

Définition et vocation

## 1.2 Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

## 1.3 Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

## 1.4 Le Compte Personnel Activité (CPA)

Qu'est-ce que le CPA ?

Les fonctionnalités de votre CPA

## 1.5 Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

Les étapes



Source image : [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr)



# 1.1 Introduction au CPF

Définition et vocation

# Introduction au CPF

## Définition et vocation

Le Compte Personnel de Formation est en vigueur depuis le 1er janvier 2015 en remplacement du DIF (Droit Individuel à la Formation). Le CPF s'inscrit dans la politique du droit à la formation continue pour les actifs qu'ils soient salariés, en recherche d'emploi ou qu'ils exercent une activité indépendante.

Sa vocation première est de permettre à chacun d'accroître son niveau de qualification et de sécuriser ainsi davantage le parcours professionnel. Avec la [Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#), le CPF a évolué au 1er janvier 2019.

Les nouvelles réformes mises en place visent principalement à donner une place centrale à l'individu quant à ses choix en matière de formation professionnelle et de carrière.

### PRATIQUE

Un lexique des termes et des acronymes utilisés est à votre disposition à la fin de ce guide.



### Bon à savoir

Les heures acquises au titre du DIF sont mobilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Par exemple, un salarié qui n'a jamais utilisé son DIF (120 heures) et qui dispose encore de son stock d'heures de Compte personnel de formation (CPF) acquises depuis 2015 (72 heures) aura donc 2 280 euros sur son compte. A cette somme viendront s'ajouter, au courant du premier trimestre 2019, 360 euros pour les 24 heures acquises au titre de l'année 2018.



# 1.2 Évolutions du CPF

Les points-clés à retenir

# Évolutions du CPF

## Les points-clés à retenir

- Un compte désormais crédité en euros et non plus en heures
- Un large panel de formations recensées au niveau national dans votre compte activité
- La création d'une liste universelle de formations éligibles au CPF
- Une application mobile à venir en octobre 2019
- Le CPF de transition professionnelle remplace l'ancien CIF (Congé Individuel de Formation). Il permet de financer les projets de reconversion professionnelle. A partir de 2020, les Commissions Paritaires Inter Régionales (CPIR) se chargeront de ce dispositif.
- La Caisse des dépôts et des consignations (CDC) va prendre en charge progressivement la gestion du CPF sur le plan technique et l'aspect financier. L'une de ses missions sera de gérer le paiement des organismes de formation.
- Les OPCA deviennent les OPCO (Opérateurs de Compétences). Jusqu'en octobre 2019, les OPCA assurent leur rôle mais après les OPCO vont prendre le relais et accompagner les entreprises de moins de 50 salariés.

## Le point sur La Loi Avenir professionnel

Mise en place le 5 novembre 2018, la Loi Avenir professionnel apporte diverses mesures visant à améliorer la formation professionnelle continue. Cette Loi a entre autres permis la monétisation du Compte Personnel de Formation, la création du CPF de transition, le déploiement d'un Conseil en Évolution Professionnelle, la création du Plan de Développement des Compétences, l'aménagement du régime de l'entretien professionnel, la mise en place d'un nouveau dispositif de reconversion et la réforme du financement de la formation professionnelle.

Retrouvez sur Centre Inffo les derniers [textes d'application de la Loi Avenir professionnel](#) publiés.

### Le saviez-vous ?

D'après une étude réalisée par la DARES et selon le rapport final de juillet 2018 :

- En 2017, seulement 52 % des personnes en recherche d'emploi ont utilisé leurs droits CPF.
- La DARES constate par ailleurs une montée en puissance flagrante du dispositif auprès des salariés sur l'année 2017.
- 42 % des formations ont fait l'objet d'un co-financement CPF (utilisation des droits du Compte Personnel de Formation + financement de la partie restante avec un organisme)

[Le rapport complet de l'étude](#)



# 1.3 Alimentation du CPF en euros

Comment ça marche ?

# Alimentation du CPF en euros

## Comment ça marche ?

Votre compte CPF est désormais crédité en euros et non plus en heures. Les droits acquis au titre du CPF avant le 1er janvier 2019 sont convertis en euros à raison de 15 euros de l'heure. Le reliquat des heures des salariés est transféré dans le Compte Personnel de Formation sur la base d'une attestation fournie par l'employeur.

### Pour les salariés

- Si la durée de travail est supérieure ou égale à la moitié de la durée légale ou conventionnelle du travail sur l'ensemble de l'année, le CPF du salarié est alimenté de 500 euros par an et le plafond est fixé à 5 000 euros à compter de l'alimentation au titre de l'année 2019
- Les salariés ayant un niveau académique inférieur ou égal à un BEP ou CAP, bénéficient d'un crédit annuel majoré. La somme fixée est de 800 euros par an et le plafond est porté à 8 000 euros
- Les salariés à temps partiel travaillant à minima à 50 % du temps complet, bénéficient des mêmes droits que les salariés à temps plein. Pour les salariés dont le temps partiel se situe en dessous de 50 % du temps complet, les droits sont acquis au prorata.

### Pour les personnes en recherche d'emploi

- Une personne en recherche d'emploi, qu'elle soit inscrite ou non à Pôle emploi, a accès au CPF et conserve ses droits acquis antérieurement. En revanche, les périodes de chômage ne donnent pas lieu à l'attribution de droits CPF.

### Bon à savoir

- Les droits CPF des salariés sont calculés automatiquement à partir des déclarations des employeurs chaque année
- Si vous identifiez une anomalie à propos de vos droits CPF, l'employeur doit compléter une demande de régularisation
- Pour suivre la consommation de vos droits CPF, il suffit de vous connecter à votre compte activité, dans lequel vous pourrez visualiser vos droits réservés. Les droits réservés correspondent au dossier de formation qui a été accepté, c'est-à-dire validé par le financeur de la formation. Les droits sont débités du compte après la clôture du dossier de formation

# Alimentation du CPF en euros

## Pour les travailleurs indépendants

- Les indépendants exerçant une profession libérale ou une profession non-salariée, ainsi que les artistes auteurs, vont bénéficier d'une 1ère alimentation du CPF en 2020 au titre de leurs activités professionnelles indépendantes de 2018 et de 2019. Le montant a été arrêté à 500 euros par année de travail et le plafond est fixé à 5 000 euros.
- Si l'indépendant n'a pas exercé son activité au titre d'une année entière, le calcul des droits se fait alors au prorata du temps d'exercice de l'activité.
- Pour bénéficier du dispositif du CPF, l'indépendant doit être à jour du règlement de ses cotisations à la formation professionnelle (CFP).
- En attendant l'entrée en vigueur de ces mesures, l'indépendant souhaitant obtenir une prise en charge pour une formation, peut prendre contact avec son Fond d'Assurance Formation (FAF)

## Pour les travailleurs saisonniers

- Les travailleurs saisonniers ont la possibilité de bénéficier de droits majorés sur leur CPF à la suite d'un accord ou d'une décision unilatérale de l'employeur.

## Pour les personnes en situation de handicap étant en relation avec un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT)

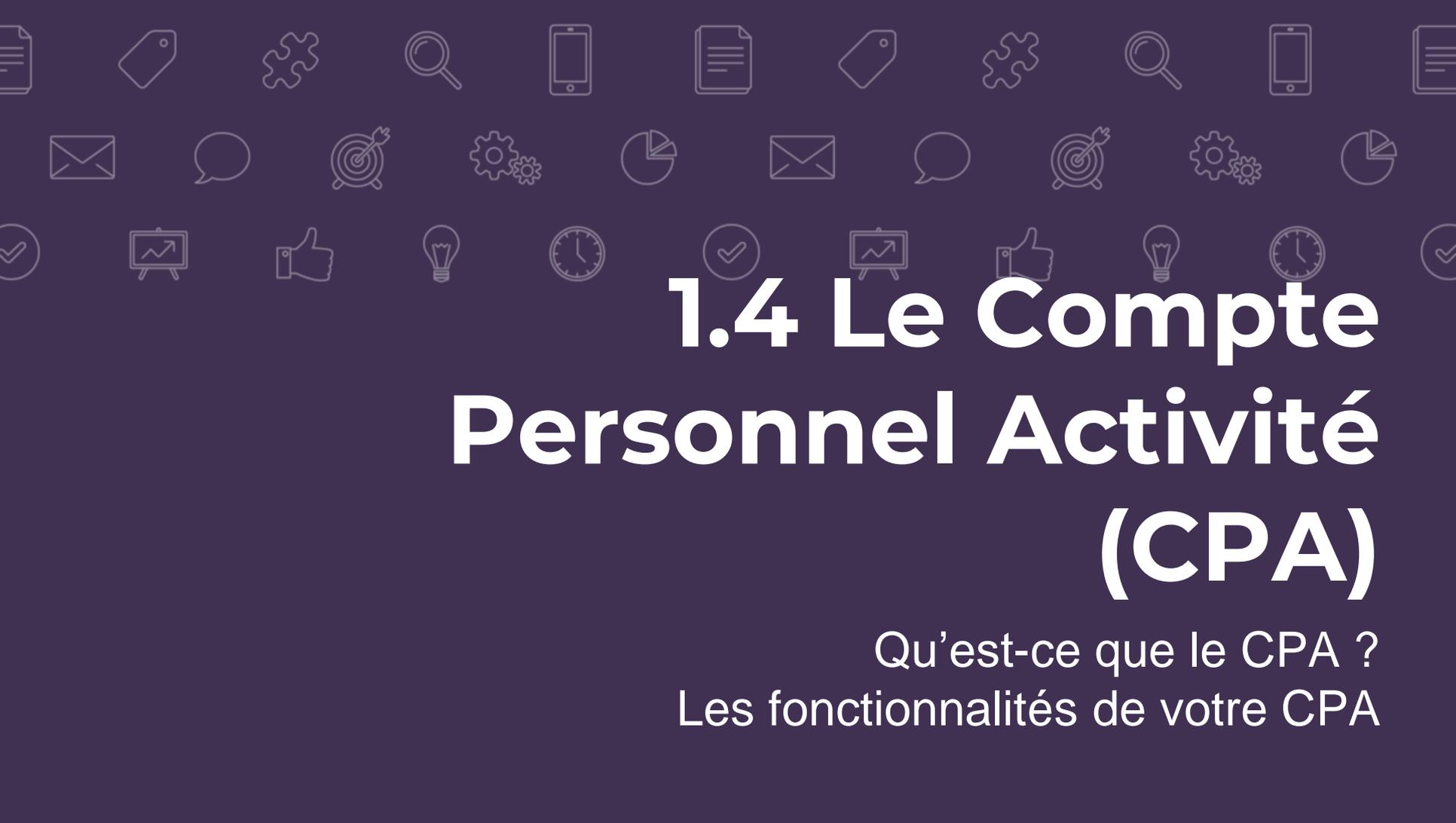
- Si la personne admise en ESAT a plus de 16 ans et a signé un [contrat de soutien et d'aide par le travail](#), alors elle bénéficie du CPF. Le montant annuel crédité est de 800 euros et le plafond est fixé à 8 000 euros



Source image : pixabay

### Bon à savoir :

Pendant un congé maternité, un congé paternité et d'accueil de l'enfant, un congé d'adoption, un congé parental d'éducation, un congé de présence parentale, un congé de proche aidant, des absences pour maladie professionnelle, longue maladie (ALD) ou accident du travail / de trajet, les périodes sont prises en compte pour alimenter le CPF. C'est aussi le cas pendant les congés payés.



# 1.4 Le Compte Personnel Activité (CPA)

Qu'est-ce que le CPA ?  
Les fonctionnalités de votre CPA

# Le Compte Personnel Activité (CPA)

## Qu'est-ce que le CPA ?

Le [Compte Personnel Activité](#) est un espace personnel confidentiel et sécurisé qui vous permet de consulter vos droits à formation professionnelle, de rechercher une formation et de créer votre dossier de formation.

Le compte personnel d'activité permet aussi à chaque actif de bénéficier d'un accompagnement dans la mise en oeuvre de son projet professionnel.

Il a pour objectif de faciliter les démarches des actifs souhaitant mobiliser leurs droits acquis au titre du CPF.

### Qui peut accéder au CPA ?

- Tout le monde excepté les stagiaires
- Il s'adresse à toute personne ayant plus de 16 ans
- Il est accessible aux personnes en situation de handicap (certifié [RGAA](#))



Source image : [moncompteactivite.gouv.fr](https://moncompteactivite.gouv.fr)

# Le Compte Personnel Activité (CPA)

## Les fonctionnalités

### Mon profil

#### Mon parcours

Dans cet onglet vous pouvez ajouter une activité professionnelle en renseignant la fonction, le nom de l'entreprise, la période de travail et les missions ayant été réalisées.

#### Mes compétences

Il est possible de renseigner ses compétences afin de se voir proposer des suggestions de formations personnalisées.

#### Mes traits de personnalité

Via un test développé par des experts en psychologie du [LATI](#) (Laboratoire Adaptations Travail Individu), vous pouvez ajouter à votre profil vos traits de personnalité. Le questionnaire est basé sur des situations courantes en milieu professionnel. Le résultat au test est strictement confidentiel et vous seul avez accès à cette information. Cela vous permet d'identifier vos atouts.

### Mon projet professionnel

#### Initier ma fiche projet

Dans cet onglet vous pouvez créer plusieurs projets professionnels.

#### Enrichir ma fiche projet

Dans chaque fiche projet, vous pouvez renseigner jusqu'à 3 formations en cliquant sur "Trouver - Voir les formations associées".

#### Modifier ma fiche projet

Cliquez sur l'onglet "Mes projets" pour pouvoir effectuer des modifications. Vous pouvez transmettre à votre [Conseiller en Evolution Professionnelle](#) (CEP) le résumé de votre projet par courriel, en cliquant sur le bouton "Enregistrer en PDF" de la fiche projet. Il vous suffit ensuite de l'adresser par courriel ou voie postale.

# Le Compte Personnel Activité (CPA)

## Ma recherche de métiers

### Ma galaxie de métiers

La galaxie de métiers repose sur les compétences et les traits de personnalité que vous avez renseigné au préalable. Elle vous suggère 6 métiers compatibles avec votre profil ainsi que des métiers liés aux possibilités d'évolutions professionnelles.

### Liste des résultats métiers

Les métiers s'affichent en fonction de votre profil. Vous pouvez filtrer les résultats en fonction du salaire, du niveau de formation ou encore du secteur d'activité.

### Mes fiches métiers

Les fiches métiers vous indiquent l'état du marché en terme de volume d'offres, de tension du marché (nombre moyen de candidatures par offre d'emploi), de santé de la filière et de fourchette de salaire.

## Ma recherche de formation

### Rechercher une formation

Pour rechercher une formation, renseignez un mot-clé ou directement l'intitulé de la formation en indiquant également un lieu. Les formations recensées dans le CPA sont toutes éligibles au CPF. Cliquez ensuite sur l'onglet "Trouver un organisme pour suivre cette formation". Avant de valider le choix de votre formation, pensez à vérifier auprès de l'organisme de formation s'il est bien référencé par le financeur dont vous relevez.

### Demander le financement de ma formation

Cet onglet vous permet d'initier votre demande de financement en mobilisant vos droits CPF.

# Le Compte Personnel Activité (CPA)

## Mes droits à formation

### Mes droits CPF

Vos droits sont calculés et inscrits automatiquement dans votre CPA à partir des déclarations de votre(vos) employeurs(s) de l'année passée.

#### **Bon à savoir :**

Vous trouverez également dans cette rubrique vos points CPP, vos droits CEC et vos heures DIF. Pour inscrire vos heures DIF dans votre CPA, cliquez sur la rubrique "Mes droits" puis sur "Inscrire mon solde DIF" avant d'enregistrer.

## Mes bulletins de salaire dématérialisés

### Les opérateurs qui dématérialisent les bulletins de salaire :

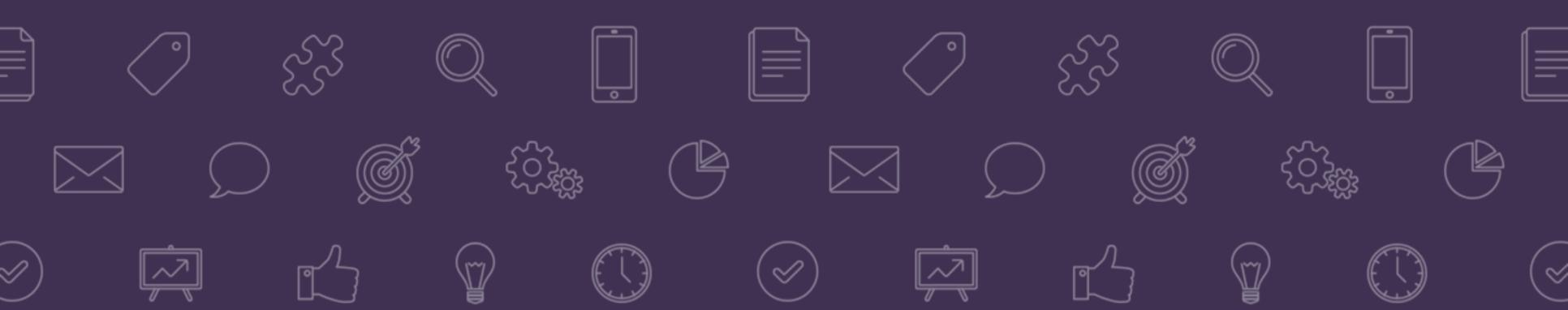
Dans cette rubrique vous pouvez accéder aux opérateurs qui opèrent la dématérialisation de vos bulletins.

[La liste des opérateurs ici](#)

Si c'est votre employeur qui dématérialise vos bulletins de salaire, vous ne pouvez pas consulter les documents depuis votre espace personnel.

### Mes bulletins de salaire dématérialisés

Ici, retrouvez vos bulletins dématérialisés à tout moment. Si des documents sont manquants, rapprochez-vous de votre employeur.



# 1.5 Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

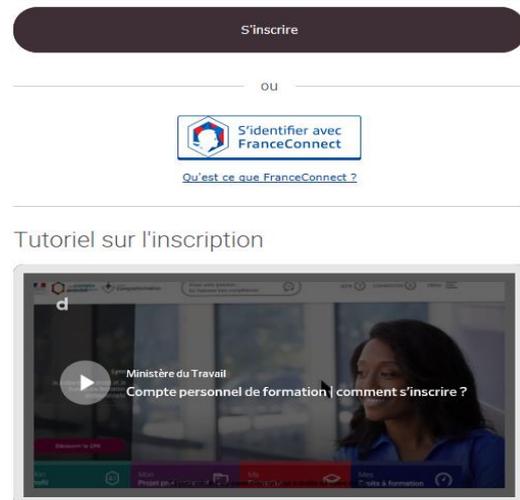
Les étapes

# Comment activer son Compte Personnel de Formation ?

## Les étapes pour les bénéficiaires

1. Connectez-vous avec votre numéro de Sécurité Sociale et votre e-mail sur le site [moncompteactivite.gouv.fr](https://moncompteactivite.gouv.fr)
2. Cliquez sur connexion
3. Vous pouvez vous connecter avec votre compte Ameli, votre compte des impôts, de la Poste, ou avec FranceConnect. Si vous n'en avez aucun, cliquez simplement sur "S'inscrire"
4. Remplissez le formulaire
5. Passez le contrôle de sécurité
6. Validez les conditions générales d'utilisation

**Votre CPF est créé !**



Source image : [moncompteactivite.gouv.fr](https://moncompteactivite.gouv.fr)

### **Bon à savoir :**

Dans votre espace personnel vous pouvez consulter vos droits à la formation professionnelle au titre du CPF, vos droits au titre du Compte d'engagement Citoyen (CEC) et les points du Compte Personnel de Prévention (CPP)

# CHAPITRE 2

## 2.1 Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

## 2.2 Le CPF, pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?



Source image : Pixabay



# 2.1 Le CPF, pour qui ?

Qui peut bénéficier du CPF ?

## Le CPF, pour qui ?

# Qui peut bénéficier du CPF ?

Le CPF s'adresse aux personnes suivantes :

- Les salariés
- Les personnes exerçant une profession libérale ou une activité non salariée (Le CPF s'applique aux travailleurs indépendants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et leur compte CPA est accessible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)
- Les conjoints collaborateurs
- Les personnes à la recherche d'un emploi

Les personnes en alternance ou en apprentissage sont considérées comme des salariés, de ce fait elles bénéficient aussi des droits CPF.



Source image : CPF formation pro



## 2.2 Le CPF, pourquoi, quand et comment ?

En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?

# Le CPF : pourquoi, quand et comment ?

## En quoi est-il utile, quand et comment l'utiliser ?

Le CPF permet de cumuler des droits à la formation qui sont crédités en euros. Grâce à lui, l'individu peut faire suivre son CPF d'un employeur à un autre sans risque de perte. Le Compte Personnel de Formation permet de se former librement tout au long de sa carrière. C'est l'individu qui est le seul décideur de la mobilisation de ses droits à la formation.

### Quand l'utiliser ?

On utilise le CPF pour acquérir de nouvelles compétences, mais dans quelles situations est-il intéressant de le mobiliser ?

- Pour monter en compétences dans son métier
- Pour accéder à une promotion dans l'entreprise
- Pour pouvoir prétendre à une meilleure rémunération
- Lors d'une reconversion professionnelle
- Avant la création d'une activité entrepreneuriale

### Comment l'utiliser ?

La demande de financement se fait selon la situation professionnelle.

#### Pour un salarié de droit privé :

La demande se fait en ligne via le CPA. Si la formation se fait en dehors des heures de travail, il n'est pas nécessaire d'associer son employeur, il suffit d'adresser le dossier de formation à l'organisme financeur. Un [conseiller en évolution professionnelle au Fongecif](#) peut vous aider à constituer votre dossier.

Si la formation a lieu sur les heures de travail, il faut adresser sa demande à l'employeur. Il faut demander un accord préalable d'absence 60 jours avant le début de la formation si cette dernière a une durée inférieure à 6 mois et 120 jours avant le début de la formation si sa durée est supérieure à 6 mois. L'employeur a 30 jours pour vous donner sa réponse. L'absence de réponse dans ce délai équivaut à une acceptation de la demande. Dans ce dernier cas, le financeur est l'OPCA/OPCO de l'entreprise.

# Le CPF : pourquoi, quand et comment ?

## **Pour une personne en recherche d'emploi ou en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)**

La demande de financement ne peut pas se faire en ligne, il faut s'adresser à Pôle emploi ou à l'OPCA / OPCO de l'entreprise en cas de licenciement économique lorsque vous êtes en [Contrat de Sécurisation Professionnelle](#).

## **Pour les travailleurs indépendants**

Ce qui suit est valable pour les artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, agriculteurs, artistes auteurs, professions libérales, professions non salariées et conjoints collaborateurs. A partir d'octobre 2020, il sera possible de créer son dossier de financement sur le site [moncompteactivite](#). Pour l'instant, il faut encore s'adresser à son [Fonds d'Assurance Formation](#) (FAF).



Source image : moncepmfonfecif

### **Bon à savoir :**

En cas de formation à l'étranger, le Compte Personnel de Formation peut être mobilisé si les conditions fixées à l'article L. 6323-6 du Code du travail sont respectées.

# CHAPITRE 3

## 3.1 Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous envisager avec le CPF ?

## 3.2 Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?



Source image : Visiplus Academy



# 3.1 Quelles formations avec le CPF ?

Quelles formations pouvez-vous  
envisager avec le CPF ?

# Quelles formations avec le CPF ?

## Quelles formations pouvez-vous envisager avec le CPF ?

Avec votre Compte Personnel de Formation, vous pouvez envisager ces types de formations :

- Une certification enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)
- Une formation dans le digital pour maintenir votre employabilité
- [Cycles diplômants, cycles cursus ou cycles certifiants](#)
- Une attestation de validation de blocs de compétences
- Une certification ou une habilitation enregistrée au Répertoire spécifique CLEA
- Une formation ou un accompagnement dans le cadre d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Un bilan de compétences
- Un permis B ou permis poids lourds
- Un coaching pour créateurs ou repreneurs d'entreprise
- Une formation liée à l'exercice de missions de bénévolat ou de volontariat
- Une formation qualifiante déterminée par un conseil régional ou des partenaires sociaux

Le CPF peut être utilisé pour des formations courtes ou longues, en présentiel ou en digital learning.

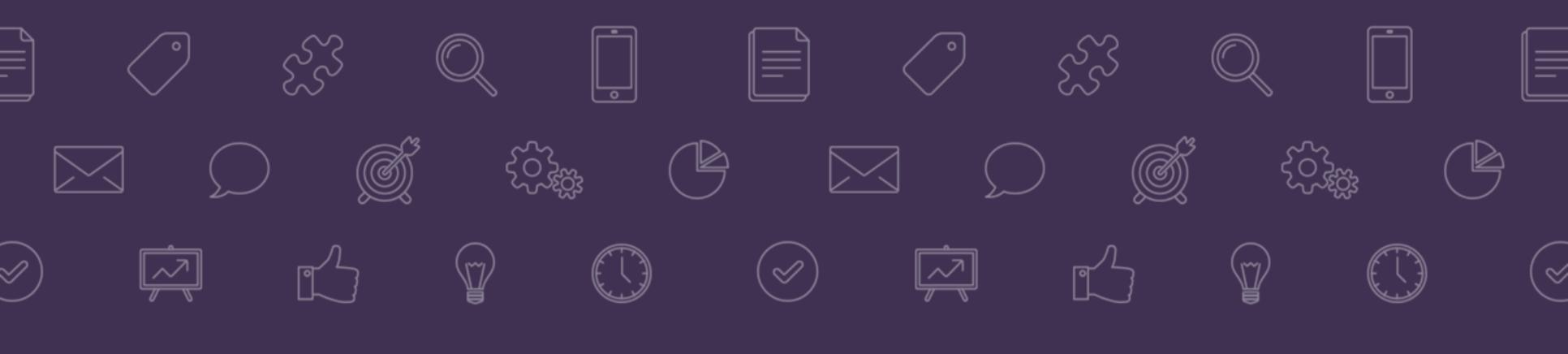
# Quelles formations avec le CPF ?

## Exemples de formations professionnelles éligibles au CPF

Les cycles diplômants, les cycles cursus et les cycles certifiants peuvent être éligibles au CPF.

**Par exemple, il est possible d'utiliser son CPF pour des formations professionnelles comme celles-ci :**

- [Executive MBA Développement Commercial et Marketing à l'ère du digital](#)  
(Cycle diplômant. Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +5)
- [Executive Mastère Management de projet digital](#)  
(Cycle diplômant. Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +5)
- [Cycle cursus Gestion RH et Recrutement à l'ère du digital](#)  
(Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +5)
- [Cycle cursus Conception et Pilotage d'une stratégie marketing à l'ère du digital](#)  
(Titre certifié reconnu par l'état, de niveau Bac +3 Bac + 4)
- [Certification TECODI](#)  
pour faire certifier ses compétences digitales



# 3.2 Comment identifier les formations éligibles ?

Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?

# Comment identifier les formations éligibles ?

## Comment savoir quelles formations sont éligibles au CPF ?

Pour connaître l'éligibilité d'une formation au CPF, vous pouvez vous référer aux sources suivantes :

- La [liste unique des certifications éligibles au CPF](#) regroupées dans le Compte Personnel Activité. Cette liste est mise à jour chaque semaine. Les données sont tirées du RNCP et du répertoire spécifique. Les certifications sont contrôlées et éditées par le nouvel établissement public France compétences.
- Le [Répertoire National des Certifications Professionnelles](#)
- L'inventaire des certifications et habilitations
- La liste du CPNE
- La commission paritaire de l'OPCA/OPCO interprofessionnel
- La liste régionale COPAREF
- La liste nationale COPANEF



Source image : Visiplus Academy

### Bon à savoir :

Les offres de formation visibles sur la liste unique et universelle des formations qualifiantes répondent aux caractéristiques suivantes :

- Les certifications ou habilitations dispensées sont éligibles au CPF
- Les sessions de formation sont renseignées dans Offre Info

# CHAPITRE 4

## 4.1 Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coûts de formation dans le cadre du CPF ?

Les financements complémentaires au CPF

## 4.2 Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

## 4.3 Être accompagné(e) dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner avec le Conseil en Évolution Professionnelle



Source image : Pixabay



# 4.1 Comment sont financées les formations ?

Qui finance les coûts de formation dans le cadre du CPF ?  
Les financements complémentaires au CPF

# Comment sont financées les formations ?

## Qui finance les coût de formation dans le cadre du CPF ?

### Les organismes de financement de la formation professionnelle :

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, plus de 300 branches ont été regroupées au sein de 11 OCPO agréées. Ils sont chargés d'accompagner la formation professionnelle et remplacent les 20 anciens organismes paritaires collecteurs agréées ([OPCA](#)).

- 11 opérateurs de compétences OPCO
  1. **AFDAS** (presse, édition, cinéma, casino, musique, spectacle vivant, sport, tourisme, radio, audiovisuel, télécommunications)
  2. **ATLAS** (assurance, banque, finances)
  3. **Cohésion sociale** (centre socio-culturel, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM...)
  4. **ESSFIMO** (chaînes de restaurants, portage salariale, enseignement privé, restauration rapide, activité du déchet, travail temporaire...)
  5. **OCAPIAT** (les entreprises et exploitation agricoles, les acteurs du territoire et les entreprises du secteur alimentaire...)
  6. **2I – interindustriel** (industrie, métallurgie, textile...)
  7. **Construction** (bâtiment, travaux publics)
  8. **Mobilités** (ferroviaire, maritime, automobile, transport de voyageur, tourisme...)
  9. **Entreprises de proximité** (artisanat, professions libérales...)
  10. **Santé** (hospitalisation, établissement médico-sociaux)
  11. **Commerce** (vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros)

Retrouvez toutes [les informations sur les OPCO](#) sur le site [travail-emploi.gouv.fr](#).

# Comment sont financées les formations ?

## Les financements complémentaires au CPF

### Les dotations :

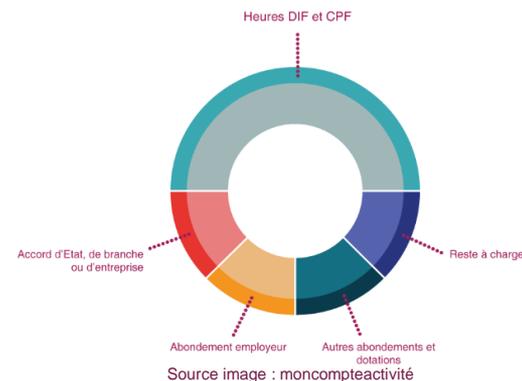
La [dotation FPSPP](#) évaluation CléA pour les demandeurs d'emploi.  
La [dotation additionnelle de la Région](#) et dotation FPSPP.

### Les abondements :

Des accords d'entreprise, de groupe ou de [branche professionnelle](#), mais également via des [partenaires sociaux](#) comme l'OPCO interprofessionnel peuvent prévoir des abondements. Il existe actuellement [l'abondement pour salarié licencié](#), l'abondement senior et l'abondement pour prévenir l'inaptitude.

### La prise en charge des autres frais de formation :

D'après le [décret n° 2018-1342 du 28 décembre 2018](#) relatif aux modalités de prise en charge des dépenses par les sections financières des opérateurs de compétences prévues aux articles L. 6332-14 et L. 6332-17 du code du travail, les frais pédagogiques ainsi que les frais annexes peuvent être pris en charge par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).



# Comment sont financées les formations ?

## Informations utiles

### Les barèmes de financement de l'AFDAS

La prise en charge de l'AFDAS se limite aux frais de formation. L'AFDAS prend en charge les actions éligibles au CPF à hauteur des droits monétisés du bénéficiaire. Si les droits acquis au titre du CPF sont insuffisants, alors un abondement vient compléter la prise en charge dans la limite de 2 000€ HT et pour un coût global pédagogique de maximum 4 000 €HT.

### Les démarches auprès d'OPCALIA dans le cadre du CPF

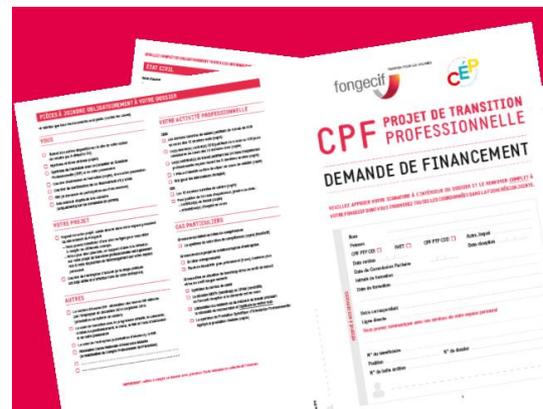
Si l'utilisation du CPF se fait dans le cadre d'une formation avec l'accord de l'entreprise, c'est cette dernière qui inscrit le salarié et fait une demande de prise en charge auprès d'Opcalia. Si le CPF est réalisé sans sollicitation de l'entreprise reportez-vous au contenu de la page « [Formez-vous en toute liberté](#) ».

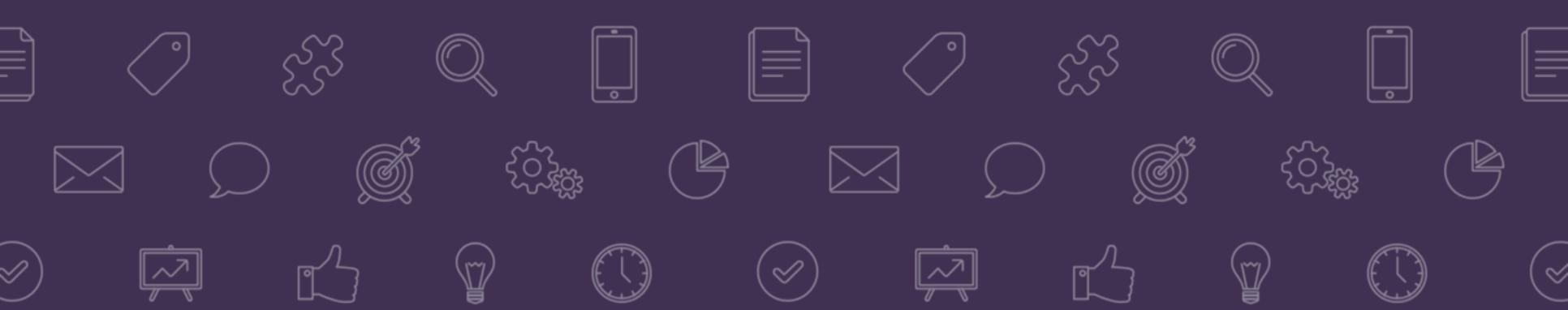
### Déposer un dossier auprès du FONGECIF

Pour suivre les étapes clés d'un dépôt de dossier auprès du FONGECIF et remplir convenablement votre demande de financement suivez [ce guide](#).

### Demande de prise en charge avec AGEFOS PME

Vous pouvez contacter directement AGEFOS PME et transmettre votre dossier de demande de financement pour une formation. L'OPCO assure l'instruction du dossier en 2019 et à compter de 2020 c'est la Caisse des dépôts et des consignations qui s'en charge. Une [demande de prise en charge](#) est mise à votre disposition sur le site de AGEFOS PME.





## 4.2 Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

# Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

## Quelle solution si les droits CPF sont insuffisants ?

Il est possible de cumuler des droits CPF avec d'autres dispositifs pour pouvoir faire une formation plus longue par exemple. Le CPF peut s'associer à la reconversion ou la promotion par alternance, au projet de transition professionnelle (PTP) ou encore à une formation prévue par le plan de développement des compétences. Il est alors nécessaire de contacter les organismes financeurs compétents. Vous pouvez obtenir des financements complémentaires (abondements) de la part d'organismes agréés comme l'OPCA/OPCO ou l'OPACIF par exemple, mais aussi de la part de votre employeur ou de Pôle Emploi.

### Prise en charge avec le projet de transition professionnel

Après mobilisation des droits inscrits au CPF, tout ou une partie des frais pédagogiques et des frais de formation sont pris en charge par le Fongecif.

La rémunération est maintenue en totalité si le salaire est inférieur ou égal au smic. La rémunération est maintenue à 90 % pour les formations sur une année ou d'une durée de 1 200 heures pour les formations à temps partiel. Enfin, elle est maintenue à 60 % pour les années suivantes ou à partir de 1 201 heures.

Pendant la formation, l'individu bénéficie du maintien de sa protection sociale.

| Salaire de référence (SR) | Durée de la formation               |   |
|---------------------------|-------------------------------------|---|
|                           | ≤ à un an ou ≤ à 1200 h             | > à un an ou > 1 200 h                              |
| < 2 X SMIC                | 100% du SR                          | 100% du SR au-delà d'un an                          |
| ≥ 2 X SMIC                | 90% du SR<br>Plancher : 2 x le SMIC | 60% du SR au-delà d'un an<br>Plancher : 2 x le SMIC |

Source image : travail emploi gov.fr



# 4.3 Etre accompagné dans ses démarches

Mieux s'y retrouver et se faire accompagner avec le  
Conseil en Evolution Professionnelle

# Etre accompagné dans ses démarches

## Mieux s'y retrouver et se faire accompagner avec le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

S'y retrouver et comprendre toutes les spécificités des financements de la formation professionnelle n'est pas toujours simple. Bénéficier d'une aide et d'un accompagnement personnalisé devient alors utile pour l'avancement de votre dossier.

### Un accompagnement individualisé en 5 étapes

- Prise de contact et accueil personnalisé
- Analyse de la situation professionnelle et informations
- Conseil personnalisé et définition d'un projet professionnel
- Suivi des premières démarches avec l'aide de votre conseiller
- Accompagnement tout au long de la mise en œuvre du projet, y compris pour la mobilisation de financements adaptés

### Le Conseil en Evolution Professionnelle

Il peut vous accompagner dans votre recherche de formation ou votre recherche de financement. Avec le [Conseil en Évolution Professionnelle \(CEP\)](#), vous n'êtes pas seul. C'est un service d'accompagnement personnalisé et gratuit qui est accessible à toute personne active (en poste ou non).

Les organismes CEP habilités sont Pôle emploi, l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), la Mission locale, CAP emploi (pour les personnes en situation de handicap). A noter qu'un salarié peut de sa propre initiative et sans demander l'accord à son employeur, bénéficier d'un CEP en prenant rendez-vous.

# CHAPITRE 5

## 5.1 Une application mobile

L'application mobile dédiée au CPF

## 5.2 Questions / Réponses

Les questions fréquentes à propos du CPF

## 5.3 Lexiques des termes et acronymes



Source image : Pixabay



# 5.1 Une application mobile

L'application mobile dédiée au CPF

# Une application mobile

## L'application mobile dédiée au CPF

Bonne nouvelle ! L'application mobile dédiée au CPF et à la formation professionnelle sera disponible en octobre 2019.

### Elle va permettre aux bénéficiaires du CPF de s'informer et de réaliser leurs démarches :

- Consulter les offres d'emploi selon des critères géographiques ou techniques
- Accéder aux suggestions de formations les plus en adéquation avec votre profil
- Consulter les statistiques d'insertion professionnelle pour chaque formation
- Accéder à l'agenda des sessions de formation
- S'inscrire aux formations via l'application
- Rechercher des financements et composer son dossier



Source image : Pixabay



# 5.2 Questions / Réponses

Les questions fréquentes à propos du CPF

## Les questions fréquentes à propos du CPF

### **Puis-je utiliser mes droits CPF si je suis en CDD ?**

Oui, vos droits CPF sont disponibles du moment que vous exercez une activité de droit privé, dans le public, ou que vous êtes demandeur d'emploi.

### **Une activité à temps partiel permet-elle de cumuler des droits CPF ?**

A temps partiel, les droits CPF sont crédités au prorata des heures travaillées.

### **Je suis salarié, y a-t-il des démarches à faire pour obtenir ses droits CPF ?**

Non, le compte CPF est automatiquement crédité en fin d'année grâce aux informations fournies par l'employeur.

### **Je suis demandeur d'emploi, est-ce que des droits CPF sont crédités durant cette période ?**

Non, il faut être en activité pour cumuler des droits.

### **Je suis demandeur d'emploi, puis-je utiliser mes droits CPF déjà acquis pour suivre une formation ?**

Oui, vous pouvez utiliser vos droits.

### **Est-ce que le CPF a une durée de validité ?**

Non, le CPF est rattaché à la personne et non au contrat de travail, les droits acquis ne se perdent pas.

### **Le choix de la formation est-il libre ?**

Oui, toute personne souhaitant se former est libre de choisir sa ou ses formations éligibles au CPF.

### **Je veux me former en langues, puis-je le faire avec mes heures de CPF ?**

Oui, les formations linguistiques sont éligibles au titre du CPF si elles sont certifiantes.

### **Que sont les formations prioritaires ?**

Certaines formations sont considérées comme prioritaires car elles répondent à des secteurs où le nombre d'offres d'emploi sont importantes. Les dossiers concernant ces formations sont donc prioritaires.

### **Suis-je payé si je fais une formation sur mon temps de travail ?**

Oui, vous continuez à bénéficier de votre rémunération.

### **Mon employeur peut-il refuser ma demande de CPF sur mon temps de travail ?**

Le CPF est un droit universel, votre employeur peut cependant vous refuser votre formation si elle se déroule sur le temps de travail. Il faut alors l'envisager en dehors des heures de votre emploi.

# Questions / Réponses

## **J'ai besoin d'aide pour mieux définir mon projet, à qui m'adresser en fonction de ma situation ?**

Des interlocuteurs sont à votre disposition gratuitement, pour vous aider à définir votre projet professionnel. Si vous êtes salarié, adressez-vous à votre responsable des ressources humaines, à l'OPACIF ou le FONGECIF. Si vous êtes demandeur d'emploi, contactez un conseiller en évolution professionnelle (CEP), Pôle Emploi, la Mission Locale pour les moins de 26 ans et Cap Emploi pour les personnes en situation de handicap.

## **J'ai constaté une erreur dans le calcul de mes droits CPF, à qui m'adresser ?**

Les droits CPF sont crédités par la CDC (Caisse des Dépôts et des Consignations). En cas d'anomalie, vous pouvez contacter le service administratif de la CDC au 02 41 19 22 22.

## **Mon employeur peut-il m'imposer une formation financée avec mon CPF ?**

Non, vous êtes le seul à pouvoir prendre la décision d'utiliser vos heures de CPF.

## **Je suis salarié de nationalité étrangère, y a-t-il des démarches spécifiques pour bénéficier des droits CPF ?**

Il faut avoir un numéro de Sécurité Sociale français pour pouvoir utiliser le Compte Personnel de Formation. Si vous n'en avez pas, vous devez simplement demander une identification auprès de la caisse d'assurance maladie.

## **Je suis travailleur handicapé, est-ce que je bénéficie d'abondements spécifiques ?**

Oui. L'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) est en mesure d'apporter des financements complémentaires pour les personnes en situation de handicap.



Source image : Pixabay



## **5.3 Lexiques des termes et acronymes**

# Lexiques des termes et acronymes

## **Abondement**

Versement complémentaire effectué par une entreprise ou un organisme

## **Accord de branche**

Accord collectif entre les entreprises et les partenaires sociaux dans le but de définir les actions de formation et les conditions de mise en œuvre des dispositifs comme le contrat de professionnalisation, le Compte Personnel de Formation (CPF) ou encore la période de professionnalisation.

## **AFDAS**

L'AFDAS est opérateur de compétences des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

## **AGEFOS PME**

Réseau gestionnaire des fonds de la formation professionnelle qui couvre près de 354 000 entreprises, dont 88 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, et plus de 6 325 000 salariés dans le cadre de la formation au titre du CPF.

## **AGEFIPH**

L'AGEFIPH a pour mission de faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées au sein des entreprises privées et en milieu ordinaire de travail.

## **APEC (Association pour l'Emploi des Cadres)**

Association privée et paritaire, financée par les cotisations des cadres et des entreprises. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel, ainsi que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur pour les préparer à la recherche de leur premier job.

## **Bilan de compétences**

Il permet au salarié de faire le point sur ses compétences et ses souhaits d'évolution professionnelle. Il peut être réalisé dans le cadre d'un congé de bilan de compétences, du plan de formation de l'entreprise ou par l'intermédiaire du Compte Personnel de Formation (CPF).

## **CIF (Congé Individuel de Formation)**

Dispositif permettant au salarié de suivre une formation dans le cadre d'un congé. Par ce dispositif, le salarié peut demander une autorisation d'absence à son employeur puis demander une prise en charge financière de sa formation auprès du FONGECIF.

## **CDC (Caisse des Dépôts et Consignations)**

La Caisse des Dépôts et Consignations est une institution financière publique placée sous le contrôle direct d'une commission de surveillance rendant compte au Parlement.

## **CEP (Conseil en Évolution Professionnelle)**

Dispositif d'accompagnement dans le cadre d'un projet professionnel. Le CEP est un service gratuit offert aux actifs par l'intermédiaire du FONGECIF, de l'APEC, de Pôle emploi et d'autres organismes.

## **CEC (Compte d'Engagement Citoyen)**

Les personnes exerçant des activités bénévoles ou de volontariat bénéficient d'un Compte d'Engagement Citoyen (CEC). Ce dernier leur permet d'acquérir des droits pour se former à l'exercice de leurs activités. Le CEC est intégré au Compte Personnel d'Activité (CPA).

## **Certification professionnelle**

Une certification professionnelle reconnaît l'acquisition des connaissances, des compétences et des savoir-faire par la délivrance d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP). Cette reconnaissance, est classifiée par niveau et par spécialité au RNCP.

## **CPP (Compte Professionnel de Prévention)**

Les salariés exposés à des facteurs de pénibilité, acquièrent chaque année des points. Ce compte permet de cumuler jusqu'à 100 points, disponibles pour se former. Chaque point équivaut à 25 heures de formation (désormais converties en euros). Le CPP est intégré au Compte Personnel d'Activité (CPA).

# Lexiques des termes et acronymes

## **CSP (Contrat de Sécurisation Professionnelle)**

Contrat proposé aux salariés de certaines entreprises visés par une procédure de licenciement économique.

## **CLéA**

CLéA est une certification visant à l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles. Elle s'adresse principalement aux personnes moins qualifiées, sans certification professionnelle ou fragilisées socialement.

## **CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi)**

Les CPNE ont une attribution générale de promotion de la formation professionnelle dans leur champ de compétences en liaison avec l'évolution de l'emploi dans leur branche professionnelle.

## **COPAREF (Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle)**

Le COPAREF est l'une des nouvelles instances mises en place pour la gouvernance de la formation professionnelle en France.

## **COPANEF**

Le COPANEF définit les orientations politiques des partenaires sociaux en matière de formation et d'emploi et assure leur coordination avec les autres acteurs.

## **DIF (Droit Individuel à la Formation)**

Le CPF a remplacé le droit individuel à la formation (DIF). Cependant, les salariés ne perdent pas les heures acquises au titre du DIF et peuvent encore les mobiliser jusqu'au 31 décembre 2020.

## **DPC (Demande de Prise en Charge)**

Formulaire permettant aux entreprises de mettre en œuvre des actions de formation pour leurs salariés en vue de demander leur prise en charge financière par l'OPCA/OPCO.

## **ESAT**

Une ESAT est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif.

## **FAF (Fonds d'Assurance Formation)**

Pour le financement de leur formation, les travailleurs indépendants dépendent d'un Fonds d'Assurance Formation (FAF), qui est déterminé en fonction de la nature de leur activité.

## **FPSP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels)**

Association qui co-finance des projets de développement des compétences et de qualification.

## **FOAD (Formation Ouverte et à Distance)**

Formations pouvant être suivies à distance en e-learning ou blended learning notamment.

## **Frais annexes**

Ce sont les dépenses liées aux déplacements des salariés pour assister à leur formation. Ils comprennent la rémunération, les frais de transport, les repas, l'hébergement.

## **Frais pédagogiques**

Ce sont les frais destinés à couvrir les frais d'organisation et d'intervention d'un organisme de formation.

## **FONGECIF (Fonds de Gestion des Congés Individuels de Formation)**

Les FONGECIF sont là pour assurer la gestion des CIF (Congés Individuels de Formation), des CBC (Congés Bilan de Compétences) et des CVAE (Congés pour Validation des Acquis de l'Expérience) dans le cadre de la formation continue.

# Lexiques des termes et acronymes

## **Formation certifiante**

Elle permet d'obtenir un diplôme, un titre professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP/CQPI).

## **Formation continue**

Les personnes en activité et les demandeurs d'emploi sont concernés. Elle vise à maintenir l'employabilité et développer des compétences.

## **Formation qualifiante**

Elle atteste de l'acquisition de compétences professionnelles à l'occasion d'une formation enregistrée au RNCP, reconnue dans les classifications d'une CCN ou bien ouvrant droit à un CQP/CQPI (Certificat de Qualification Professionnelle de branche ou Interbranches). Sont également qualifiantes les formations conduisant à des certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales.

## **MBA (Maîtrise en Administration des Affaires)**

Diplôme international d'études supérieures du plus haut niveau dans le domaine de la conduite globale des affaires en stratégie, marketing, finances, ressources humaines et management.

## **OPCA/OPCO**

Depuis le 1er avril 2019, les opérateurs de compétences (OCPO) chargés d'accompagner la formation professionnelle, ont été agréés. Ils remplacent les anciens organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA). Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

## **OPCALIA**

OPCALIA est un organisme paritaire collecteur agréé par l'État français pour collecter les cotisations annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés

## **Plan de formation**

Il décline les actions de formation mises en place par l'entreprise pour ses collaborateurs.

## **PTP (Projet de Transition Professionnelle)**

Le projet de transition professionnelle (PTP), permet au salarié de s'absenter de son poste afin de suivre une formation pour se qualifier, évoluer ou se reconverter.

## **RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)**

Il répertorie les certifications professionnelles.

## **TECODI (Test d'Évaluation des Connaissances en Digital)**

Permet d'évaluer le niveau de culture digitale à travers 150 questions couvrant 14 thématiques : des réseaux sociaux à la révolution mobile en passant par le Big Data et les nouveaux visages de la distribution et la vente.